

Passage AJAC

Par **Lea2660**, le 11/07/2010 à 17:52

Bonjour !

Je suis actuellement en 1ere année de droit, j'ai validé mon second semestre, mais pas le premier, ma fac me propose donc de passer AJAC. Je ne sais pas si je dois accepter cette proposition sachant que j'ai 2 tds à rattraper (droit constitutionnel et droit civil) ainsi que le CM de droit consitutionnel et de droit civil. Est il raisonnable de passer AJAC ?

De plus est il vrai que si je passe AJAC, et que je n'arrive pas à valider mes notes de 1ere année,je devrais repasser en 1ere année ?

Enfin, faut il que je repasse les matières non validés de mon second semestre meme si je l'ai validé ?

Dans l'attente de vos conseils et réponses.

Par **Bichette78**, le 11/07/2010 à 19:00

A ta place,je referais ma L1 afin de solidifier encore plus mes acquis.


A toi de voir,comment tu le sens

Par **alex83**, le 11/07/2010 à 19:31

Salut,

Une petit recherche et 3 posts plus bas :

ajac-ou-pas-t11643.html

 wink
Image not found or type unknown